

Séance du jeudi 3 septembre 2026 à 19h30

L'an deux mille vingt-six, le trois septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller.

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Raymonde SEILER, Alain MORILLON, Emmanuelle BONDUELLE, Richard LIEBY, adjoints ; Claude SCHULLER, André BECK, Michel BOBIN, Céline MANKOUR, Nathalie HUCK, Guillaume POIMBOEUF, Anne-Sophie VAUTRAIN, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Elodie DEMARE procuration à Nathalie HUCK ; Elodie GERUM procuration à Richard LIEBY ; Philippe HOERNER procuration à Emmanuelle BONDUELLE

En présence de : Mmes Anne-Sophie FURDERER (secrétariat), Annie DEVEY, Antoinette SCHACKIS (présidente du Conseil d'Administration de l'IRHT), Catherine DENTZ, Hélène BENTZINGER, Simone CAPON, M. Thomas ROELLINGER,

Quorum : 8 – présents : 12

Secrétaire de séance : Raymonde SEILER

Convocation du 27 août 2026.

10. Incendies : aide aux communes sinistrées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Face aux incendies d'une intensité exceptionnelle qui se sont déclarés en France, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir ces communes. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle a engendrés, la commune de Dietwiller souhaite apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Dietwiller contribue dans la mesure de ses capacités.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce rapport et en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'approuver ce soutien d'un montant de 1 500 € ;

Ce don sera versé à l'Association des maires de France (AMF)

IBAN ; FR76 1027 8041 0200 0201 2731 506 – BIC / CMCIFR2A

Titulaire : AMF AIDES SINISTRES 41 quai d'Orsay 75007 Paris ;

- d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ La secrétaire Raymonde SEILER

Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ

transmis à la sous-préfecture le 08/09/2026 - affiché le 08/09/2026